

Opale Longe Côte, adhésion section Rand'Eau 2014/2015



Nom et prénom :		Date de naissance :	
N° d'adhérent Opale Longe Côte :			
Niveau de longe Côte validé :			
Pratiquant loisir <input type="checkbox"/>	Aquaphile mention Simple <input type="checkbox"/>	Argent <input type="checkbox"/>	Or <input type="checkbox"/>
Autonome mention Simple <input type="checkbox"/>	Argent <input type="checkbox"/>	Or <input type="checkbox"/>	
Accompagnateur <input type="checkbox"/>	Directeur de sortie <input type="checkbox"/>		
Date de certificat médical	Type de pratique (indiquée sur le certificat)		<input type="checkbox"/> Loisir <input type="checkbox"/> « Compétition »
N° de licence FFESSM et club (si déjà détenteur et en cours de validité) :			
Adresse :			
Code postal :	Ville	Pays :	
Téléphone :	E-mail :		
N° de licence FFESSM Opale Longe cote :			

Par la présente adhère à la section rand'Eau de l'association Opale Longe Côte et à la FFESSM pour la saison 2014 / 2015
Certifie être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du longe cote, Evolution en milieu marin
Remet ce jour un chèque de 38,21 Euros correspondant à la licence FFESSM adulte. (date de validité de la Licence FFESSM 31/12/2015).

Cette adhésion donne droit à la pratique des activités suivantes dans le cadre de l'association Opale Longe Côte:

- Rand'Eau (nage à palmes dorsale et costale, en bord de mer)
- Ultimate (nage à palmes dorsale et costale, en pleine mer.)
- Aquatrail (Longe Côte à contre courant - retour en rand'eau dans le courant)

Les créneaux fixés pour la saison 2015 sont les suivants :

Le dimanche matin à 9h30 et 10h30, Le samedi Matin de 10h00 à 12h00 tous les 15 jours à compter du 21 mars 2015.

D'autres créneaux pourront être ponctuellement proposés en fonction des opportunités, des sorties sur d'autres spots et/ou pour découvrir les autres disciplines de la FFESSM sont en cours d'étude.

La participation à une sortie sera toujours conditionnée par les conditions météo et de mer, au nombre et aux niveaux des participants, soumise à l'accord du directeur de sortie.

L'encadrement de ces activités, conformément à la législation en vigueur est assuré par des moniteurs diplômés de la FFESSM et/ou par des MNS ou BNSSA.

A _____ le ____ / ____ / ____
(signature)